

L'APPÂT CÉRÉALES DES RONGEURS

RATS

Présentation

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Appât sur grain, prêt à l'emploi (RB)
Substance active	Difénacoum (N°CAS 56073-07-5)
Concentration	0,0025% m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm

Informations réglementaires

Nom homologué : L'APPÂT CÉRÉALES DES RONGEURS

N° d'AMM : FR-2012-0505 / produit destiné à une utilisation par le grand public et les non professionnels.

Organismes ciblés : Rats noirs (*Rattus rattus*) et rats bruns (*Rattus norvegicus*).

Application : Utilisation en intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments.

Mode d'action

Le Difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

Mode et doses d'emploi

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats : 100g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.

Utilisation en intérieur :

Les boîtes d'appâtage sécurisées ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Utilisation à l'extérieur autour des bâtiments :

Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Ne pas ouvrir les sachets. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.



Référence et conditionnement

Réf. R8967 : Étui de 150 g (6x25 g) - Carton de 12 unités

Précautions d'utilisation

TP14 - Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES ANTICOAGULANTS EN GUISE D'APPÂTS PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (si l'activité des rongeurs continue d'être observée), demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes :

- « Ne pas déplacer ni ouvrir »
- « Contient un rodenticide »
- « Nom du produit ou numéro d'autorisation »
- « Substance(s) active(s) »
- « En cas d'incident, contacter un centre antipoison N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 »

Stockage et élimination

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Durée de conservation : 2 ans. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.